



COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE

Martigny-Croix, le 11 décembre 2025

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

Il est 20h00 lorsque M. le Président ouvre la séance.
Il salue cordialement les 78 participants à l'assemblée en les remerciant de leur présence.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée primaire a été convoquée officiellement le 21 novembre 2025 par affiche apposée au pilier public. Cette convocation a été publiée sur le site internet et un envoi daté du 27 novembre 2025 a également été distribué à tous les ménages. Le procès-verbal de l'assemblée du 5 juin 2025, le budget 2026 de la Municipalité, la planification financière 2026-2029 ainsi que le dossier du projet "MySTEP SA" ont été tenus à la disposition des citoyens du 21 novembre au 11 décembre 2025 au bureau communal et publiés sur le site internet communal.

L'ordre du jour suivant établi par le Conseil communal est rappelé par M. le Président :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 juin 2025.
2. Présentation du projet "MySTEP SA" (par MM. Olivier Chaix et Yvan Crittin).
3. Acceptation du projet "MySTEP SA".
4. Présentation de la planification financière 2026-2029.
5. Présentation du budget 2026 de la Municipalité.
6. Approbation du budget 2026 de la Municipalité.
7. Divers.

Scrutateurs

Deux scrutateurs sont désignés, à savoir M. André Cavin et M. Vincent Giroud.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 juin 2025

M. le Président informe que le procès-verbal de l'assemblée du 5 juin 2025 a été tenu à disposition des citoyens au bureau communal et il est publié sur le site internet communal, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du projet "MySTEP SA" (par MM. Olivier Chaix et Yvan Crittin)

M. le Président effectue tout d'abord la présentation suivante (texte en italique).

Ce soir, nous avons le plaisir d'accueillir M. Olivier Chaix, ingénieur EPFL, spécialiste du développement de projets et de la gestion des eaux au sein du bureau Integralia SA, ainsi que M. Yvan Crittin, responsable du traitement des eaux chez Sinergy.

Tous deux ont piloté le projet MySTEP SA depuis son origine et font partie intégrante de son développement stratégique et technique.

Avant de céder la parole à nos intervenants, permettez-moi de situer brièvement le contexte du projet "MySTEP SA".

Aujourd'hui, la STEP de Martigny appartient à la Ville de Martigny, tandis que les huit communes du bassin versant, dont Martigny-Combe, participent aux frais de fonctionnement et d'investissement sans véritable rôle dans la gouvernance. Le réseau principal, quant à lui, est réparti entre plusieurs gestionnaires, sans vision d'ensemble ni coordination globale.

Cette organisation, héritée de pratiques anciennes, montre aujourd'hui ses limites.

Dans le cadre du projet "STEP 2050", les investissements nécessaires pour moderniser et mettre aux normes la STEP dépassent 74 millions de francs. Une telle charge ne peut reposer sur une seule Commune.

Une gouvernance partagée, structurée et équitable est devenue indispensable.

Ainsi, dès 2023, un travail approfondi a été mené par les huit présidents et présidentes accompagnés d'experts. Plusieurs scénarios ont été comparés et la solution retenue est la création d'une société anonyme en mains publiques : MySTEP SA.

Cette forme juridique offre souplesse, transparence, répartition claire des responsabilités et mutualisation des investissements.

Ce soir, MM. Olivier Chaix et Yvan Crittin vont vous présenter :

- la situation actuelle,*
- les raisons de la régionalisation,*
- le fonctionnement et la gouvernance de MySTEP,*
- les implications financières ainsi que*
- le rôle de chaque Commune dans ce futur dispositif.*

Je leur cède maintenant la parole.

Après cette introduction, MM. Olivier Chaix et Yvan Crittin présentent de manière complète et explicite le projet "MySTEP SA" à l'Assemblée.

Ils répondent après leur présentation à quelques questions techniques de citoyens.

De son côté, M. Lionel Giroud répond pour le compte de la Commune à des questions relatives à l'installation de compteurs d'eau à Martigny-Combe en informant que ce projet va être étudié en 2026 avec comme objectif une installation terminée en 2029. Il précise par ailleurs que les futures taxes d'eau sont actuellement inconnues.

3. Acceptation du projet "MySTEP SA"

Suite à cette présentation, M. le Président précise qu'en votant oui au projet "MySTEP SA", l'Assemblée accepterait :

1. la constitution de la société anonyme en mains publiques "MySTEP SA" ;
2. la souscription et la libération, par notre commune, d'actions de "MySTEP SA" ;
3. ~~le transfert de la STEP de Martigny à "MySTEP SA", en l'état, par la Commune de Martigny ;~~
4. le transfert des réseaux et ouvrages spéciaux concernés par la régionalisation, d'ici au 31 décembre 2029 ;
5. le cautionnement non solidaire, par notre commune, des emprunts contractés par "MySTEP SA", proportionnellement à la clé de répartition des coûts.

Il soumet ensuite au vote de l'Assemblée l'acceptation du projet "MySTEP SA".

Par un vote à main levée, l'Assemblée primaire approuve à l'unanimité moins une abstention le projet "MySTEP SA".

Avant de passer au point 4 de l'ordre du jour, M. le Président dresse le message suivant à l'attention de l'Assemblée (texte en italique).

Permettez-moi de rappeler brièvement la situation au sein de notre service des finances. Comme vous le savez peut-être, notre précédent responsable financier a quitté son poste en juillet dernier. Afin d'assurer la continuité de la gestion et de respecter les délais liés à l'élaboration du budget 2026, le Conseil communal a mandaté la fiduciaire Nofival SA pour assurer l'intérim.

Dès le début du travail budgétaire, M. Maxime Lambercy, directeur de la fiduciaire Nofival, et son collaborateur M. Romain De Boni ont piloté et coordonné l'ensemble du processus. Ils ont travaillé en étroite collaboration avec nos services, garantissant une transition fluide, un suivi rigoureux des postes budgétaires et une vision claire des enjeux financiers.

M. Lambercy présentera ce soir le budget 2026.

Depuis septembre 2025, nous avons eu le plaisir d'accueillir notre nouveau responsable financier M. Robert Dalliard. Son arrivée apporte une stabilité durable, une expertise solide et une structure renforcée pour le pilotage financier de la Commune.

Le budget que nous examinons ce soir est donc le résultat d'un travail conjoint : celui de Nofival pour assurer l'intérim et la préparation et celui de notre nouveau responsable financier déjà pleinement engagé dans la maîtrise et la planification de nos finances.

4. Présentation de la planification financière 2026-2029

M. le Président réalise tout d'abord la présentation suivante (texte en italique).

Avant d'entrer dans les détails de la planification financière et du budget 2026, je tiens à souligner le travail considérable réalisé cette année par le Conseil communal. Les premières projections faisaient apparaître une marge d'autofinancement négative d'environ CHF 500'000.-, révélant la pression importante qui pèse encore sur nos finances communales.

Grâce à un engagement collectif et à un travail acharné, chaque dicastère a revu en profondeur ses charges de fonctionnement, ses investissements et ses priorités. Cet effort soutenu a permis d'inverser la tendance et d'aboutir à une marge d'autofinancement désormais positive pour les budgets 2026.

Cependant, le travail est loin d'être terminé. Dès l'année prochaine, nous allons collaborer étroitement avec la fiduciaire Nofival afin d'identifier des leviers concrets et des solutions crédibles pour améliorer notre planification financière sur les prochaines années. Leur accompagnement sera essentiel pour renforcer la méthode, la prévisibilité et la cohérence de notre gestion.

Pendant plusieurs années, les finances communales ont bénéficié de retours très importants liés aux concessions CFF. Cela a permis de réaliser de nombreux investissements. Mais ce contexte a changé : ces recettes exceptionnelles ne sont plus là, et les amortissements à venir sont considérables.

Nous devons donc, avec lucidité, repenser, restructurer et adapter notre fonctionnement, tout en assumant une réalité : notre Commune fait face à des investissements encore très importants. Il ne s'agit pas de renoncer à nos ambitions, mais de les planifier intelligemment, avec une vision claire et responsable.

C'est dans cet esprit que nous bâtissons le redressement financier : avec transparence, réalisme et détermination politique.

Nous allons maintenant vous présenter la planification financière 2026-2029.

Il précise ensuite que la Loi sur les communes du 5 février 2004 prévoit l'établissement par le Conseil communal d'une planification financière d'une durée de quatre ans au minimum. Cette planification financière reste une ligne directrice et les budgets annuels seront soumis chaque année à l'Assemblée primaire pour approbation.

M. Maxime Lambercy présente le plan financier de la Municipalité pour les années 2026 à 2029 qui prévoit des excédents de charges conséquents, à savoir :

2027	CHF 1'801'475
2028	CHF 2'036'301
2029	CHF 1'078'202

tandis que les investissements nets s'établissent à :

2027	CHF 753'000
2028	CHF 2'683'000
2029	CHF 283'000

Quant à la fortune nette, qui dégage des excédents, elle diminue drastiquement, passant de CHF 9'958'755 en 2024 à une prévision de CHF 1'722'139 en 2029.

5. Présentation du budget 2026 de la Municipalité

M. le Président informe tout d'abord l'assemblée que le Conseil communal a approuvé à l'unanimité le budget 2026 de la Municipalité lors de sa séance du 21 novembre 2025. Le budget a été présenté à la Commission communale des finances qui l'a préavisé favorablement à l'unanimité le 12 novembre 2025.

Il précise que le budget 2026 de la Municipalité prévoit :

- un coefficient de 1.1 (*idem qu'en 2025*)
- un taux d'indexation de 163% (*idem qu'en 2025*)
- un impôt personnel de CHF 20.- (*idem qu'en 2025*)
- une taxe sur les chiens de CHF 140.- (*CHF 110.- en 2025*).

M. le Président mentionne ce qui suit concernant la taxe sur les chiens (texte en italique).

L'augmentation proposée répond à plusieurs objectifs clairs. D'abord, il s'agit d'un alignement sur les pratiques régionales : de nombreuses Communes voisines appliquent déjà des montants compris entre 130 et 160 francs. Martigny, Bovernier et Trient se situent entre 120 et 130 francs, Fully, Leytron et Saillon à 140 francs, et Salvan ou Sion entre 150 et 160 francs. Avec 110 francs, Martigny-Combe était l'une des Communes les plus basses du District.

Ensuite, il faut rappeler que les chiens génèrent pour la Commune des coûts non négligeables :

- *l'entretien et le nettoyage de l'espace public,*

- la gestion des déchets canins,
- les démarches et frais administratifs,
- les interventions ponctuelles en lien avec la police.

Ces charges réelles n'étaient plus couvertes par le montant perçu jusqu'ici.

Enfin, cette adaptation permet de contribuer à l'équilibre général des finances communales dans un contexte où nous devons apprendre à fonctionner avec des revenus plus restreints qu'auparavant. Cette mesure reste raisonnable, proportionnée, et conforme aux montants pratiqués dans la région.

M. Maxime Lambercy de la fiduciaire Nofival à Martigny présente ensuite de manière détaillée le budget 2026 de la Municipalité qui prévoit :

- une marge d'autofinancement positive : CHF 367'862.-
- un excédent de charges après amortissements planifiés et financements spéciaux : CHF 1'440'338.-
- des investissements nets : CHF 1'873'200.-
- un découvert de financement : CHF 1'505'338.-
- un excédent du bilan : CHF 6'638'116.43.

Il est répondu à des questions formulées par l'assemblée au sujet du budget et de la situation financière générale de la Commune.

6. Approbation du budget 2026 de la Municipalité

M. le Président soumet au vote de l'Assemblée le budget 2026 de la Municipalité établi sur la base d'un coefficient de 1.1, un taux d'indexation de 163%, un impôt personnel de CHF 20.- et une taxe sur les chiens de CHF 140.-.

Par un vote à main levée, l'Assemblée primaire approuve à l'unanimité moins deux abstentions le budget 2026 de la Municipalité.

7. Divers

En ouverture des divers, M. le Président informe l'Assemblée de ce qui suit (texte en italique).

Mesdames et Messieurs, chères habitantes, chers habitants,

Pour le point des divers, je vais prendre en premier la parole car je souhaite prendre un instant avec vous, un instant important. Je reviens sur un engagement que j'avais pris lors de l'Assemblée primaire du mois de février. Ce soir-là, l'un d'entre vous avait posé une question sensible, une question qui touche directement à notre avenir : la question demandait la position du Conseil communal sur une éventuelle fusion ? J'avais alors dit que ce sujet ne pouvait pas être balayé d'un "non" ou d'un "oui" rapide et que nous prendrions le temps, au Conseil communal, de réfléchir honnêtement, sans tabou et avec sérieux. Et j'avais promis que je reviendrais vers vous avant la fin de l'année avec une position claire.

Nous avons tenu cette promesse. Durant les dernières semaines, chaque membre du Conseil a pris à cœur ce travail. Chacun a posé ses réflexions sur papier, ses doutes, ses convictions, ses inquiétudes aussi. Nous avons regardé les avantages possibles, les risques, les impacts sur notre identité, sur notre manière de fonctionner, sur nos services et sur notre lien avec vous. Nous avons mis tout cela en commun et nous avons discuté longuement, parfois avec des sensibilités différentes, mais toujours avec un profond respect pour l'avenir de notre Commune.

Au fil de ces discussions, une évidence s'est imposée, une évidence qui n'est pas que technique mais profondément humaine : Martigny-Combe fonctionne bien dans sa structure actuelle. Nous avons une administration proche, qui connaît les gens, qui connaît les dossiers, qui répond vite et avec cœur. Nous avons une identité forte, des villages et des hameaux qui forment une vraie communauté, une cohésion que beaucoup nous envient. Nous avons aussi une proximité directe entre vous et nous, une proximité qui fait partie du caractère même de notre Commune. C'est une valeur que l'on perd très vite lorsqu'on grandit trop ou trop vite.

Bien sûr, nous ne sommes pas aveugles. Notre situation financière est exigeante. Oui, les finances sont tendues, oui nous devons travailler avec prudence et rigueur, et vous le savez autant que nous. Mais c'est justement pour cela que le Conseil communal a été très clair : ce n'est pas parce que la situation financière est difficile qu'il faudrait courir vers une fusion. Une fusion n'efface pas les défis. Une fusion n'est pas un raccourci. Une fusion n'est pas un moyen d'échapper aux efforts que nous devons faire. Ce serait aujourd'hui, pour nous, une fausse bonne idée.

Les finances sont un sujet sérieux et nous les traitons avec sérieux. C'est à nous, ici, à Martigny-Combe, d'assumer nos responsabilités, d'améliorer notre planification, de renforcer nos fondations, de faire les bons choix et d'avancer étape par étape. Nous n'avons pas de grandes marges de manœuvre, mais nous avons encore de la capacité d'action et nous avons surtout la volonté de faire ce qu'il faut pour assurer un avenir stable et pérenne à notre Commune. Une fusion ne peut pas être envisagée comme une solution financière. Elle ne doit pas remplacer un travail interne que nous devons absolument mener.

Dans toutes nos discussions, quelque chose est revenu encore et encore : avant de toucher aux fondements mêmes de notre Commune, il faut d'abord continuer à stabiliser ce que nous sommes. Renforcer notre organisation, protéger la proximité, préserver ce lien unique entre habitants, élus et administration. Et seulement ensuite, peut-être, un jour, poser la question d'une fusion depuis une position forte, solide et choisie, pas sous la pression d'un contexte.

Nous avons aussi parlé des collaborations intercommunales. Et là-dessus, il n'y a pas de débat : nous devons continuer à collaborer avec nos voisines. Nous le faisons déjà avec Martigny, Trient, Bovernier, Salvan, et bien d'autres communes et ces collaborations sont indispensables. Mais collaborer, ce n'est pas renoncer à soi-même. Collaborer, ce n'est pas fusionner. Aujourd'hui, rien ne nous montre que la fusion serait la meilleure voie pour Martigny-Combe.

C'est pourquoi, après tout ce travail, le Conseil communal s'est prononcé formellement sur la question que je m'étais engagé à vous présenter : devons-nous, durant cette législature, engager des démarches ou des études pour une éventuelle fusion ? Et la réponse a été unanime : non. Non, ce n'est pas le moment. Non, ce n'est pas la priorité. Non, ce n'est pas la bonne réponse pour Martigny-Combe aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs, cette réponse unanime n'est pas un geste de prudence exagérée ou de fermeture. C'est une position réfléchie, construite, argumentée. Une position qui dit ceci : aujourd'hui, notre avenir, nous devons d'abord le construire nous-mêmes, avec responsabilité et lucidité. Nous devons continuer à renforcer nos finances, notre organisation et notre cohésion. Et nous devons préserver ce qui fait la beauté de Martigny-Combe : sa taille humaine, sa proximité, sa stabilité et son identité.

Martigny-Combe reste maîtresse de son destin. Nous avançons, nous travaillons, nous collaborons, mais nous gardons notre autonomie. Et c'est cette ligne, à la fois prudente et ambitieuse, que votre Conseil communal choisit pour la présente législature.

Je vous remercie sincèrement pour votre écoute, pour votre confiance et pour l'attention portée à cet enjeu qui touche directement à l'avenir de notre Commune.

Bien entendu, avant de poursuivre les divers, je reste à votre entière disposition pour répondre à vos questions ou écouter vos remarques sur ce thème.

Aucune remarque et aucune question ne sont formulées par l'Assemblée quant à ce thème.

Le Conseil communal répond ensuite à des questions de citoyens concernant le règlement d'utilisation de la salle de l'Eau-Vive ainsi que le dossier du patrimoine bâti.

Puis, la parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt l'assemblée à 21h55 en remerciant ses collègues du Conseil, le personnel communal et tous les membres des différentes commissions pour leur engagement et le travail fourni pour la Commune.

Au nom du Conseil communal, M. le Président souhaite à tous les participants une bonne fin de soirée et les invite à partager, comme de coutume, une verrée offerte par la Commune.

Le Secrétaire



Pascal Giroud

Le Président



Emilien Roduit